

COMMUNIQUE

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe investit pour l'avenir

Le Comité Syndical du port de Dieppe s'est réuni jeudi 19 juin 2014 sous la présidence de Nicolas Mayer-Rossignol, Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et de la Région Haute-Normandie pour voter le budget supplémentaire 2014 et adopter plusieurs délibérations relatives au renouvellement du Conseil Portuaire, mais aussi à la création d'un Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP) du Port de Dieppe. A l'occasion de cette réunion Patrick Boulier, Vice-Président de l'Agglomération Dieppe-Maritime a été réélu 1er Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol : « *le dynamisme et la bonne santé financière du Syndicat Mixte permettent d'envisager l'avenir avec confiance pour l'investissement public et le développement de nouvelles activités sur le Port avec notamment la construction et l'exploitation des parcs éoliens en mer.* »

Le Syndicat Mixte adopte son budget supplémentaire 2014

Le budget supplémentaire 2014 traduit les nécessaires ajustements financiers liés aux dépenses et aux recettes de l'exercice, en particulier l'intégration des résultats de l'année précédente pour financer les investissements en cours. Le bon résultat affiché sur chaque budget de l'année 2013 pour un montant global de 5,9 M€ est essentiellement dû à l'augmentation des recettes liées aux activités, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il permet de financer les opérations d'investissement en cours, sans emprunt et en l'absence de subventions pour la plupart d'entre elles.

Le port de Dieppe investit pour l'avenir

Grâce à une gestion saine et des mesures innovantes, le Syndicat Mixte mobilise 7,6M€ pour le financement des travaux programmés sur le Port et la mise en œuvre d'investissements nouveaux.

Les actions d'ores et déjà engagées seront menées à terme, en particulier les travaux de mise aux normes et la réhabilitation des locaux sanitaires, sociaux et administratifs du chantier naval Manche Industrie Marine ;

la construction d'un hangar quai de Norvège avec son outillage pour des trafics de vrac ; le réaménagement du bassin Ango pour l'accueil des navires de servitude qui interviendront sur les parcs éoliens offshore ; la centralisation des commandes des ouvrages mobiles ; les travaux sur l'atténuateur de houle ; la sécurisation de la charpente, le programme de travaux pluriannuel sur les quais, ouvrages fixes et voiries ; l'entretien des bâtiments portuaires, la mise en place d'une balance pour la débarque et la pesée des produits de la mer ; l'achèvement du port à sec avec la réalisation des aménagements qui accueilleront l'ensemble des services pour les plaisanciers et les touristes.

Un port à sec opérationnel en 2015

La mise en service du port à sec a été retardée par la défaillance de l'entreprise MAUM (Manutention et stockage automatisés - Ambérieu en Bugey). L'entreprise MAUM, titulaire du marché pour la fabrication du transstockeur (TK), pièce maîtresse du dispositif a abandonné le chantier avant son terme ce qui a amené le maître d'ouvrage à résilier le marché le 22 juillet 2012. Une expertise a mis en évidence un sous dimensionnement du transstockeur. Un nouveau marché a été lancé pour l'installation d'un manipulateur à bateaux opérationnel. L'entreprise ACG de Tinchebray dans l'Orne a été retenue pour terminer le chantier. La mise en service du port à sec pour la saison 2015 permettra de répondre à l'attente de nombreux plaisanciers et de réorganiser le bassin Ango pour accueillir davantage de voiliers mais aussi les futurs bateaux de servitude pour l'éolien marin.

La transformation de la forme de radoub en port à sec constitue avec la rénovation du bâtiment Ango et l'ouverture de l'espace de vente directe des produits de la mer quai Trudaine un levier innovant pour redynamiser l'île et le quartier historique du Pollet.

Actualisation de la liste des membres du Conseil Portuaire

Le Conseil Portuaire est une instance de concertation réunissant les partenaires et usagers du port de Dieppe pour l'ensemble des activités Transmanche, commerce, pêche et plaisance. Il compte plus de 60 membres et permet de faire le point au moins une fois par an sur les trafics, d'échanger sur la stratégie du Port et les projets d'investissement du Syndicat Mixte, sur les tarifs et la réglementation applicable.

Le nouveau Conseil Portuaire actualisé dans le cadre de la loi n°2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses mesures en matière d'infrastructures et de services de transport a été l'occasion d'intégrer de nouveaux membres en particulier les représentants de GDF Suez, EDP Renewable et Neoen Marine constituant le consortium retenu pour construire et exploiter le futur parc éolien marin au large du Tréport. Un projet qui fait de la Haute-Normandie, la 1^{ère} région de France pour l'éolien en mer.

Création d'un Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP) du Port de Dieppe

Le CLUPIPP, conformément au Code des Ports Maritimes, est constitué de membres, personne physique ou morale, « *titulaires d'un contrat d'amodiation ou de garantie d'usage de poste d'amarrage ou bénéficiaires d'un titre de location supérieur à 6 mois.* » Il a un caractère consultatif et peut débattre de l'organisation et du fonctionnement du port de plaisance, de la réglementation, des services, des tarifs et des projets d'aménagement. Les représentants du CLUPIPP sont membres du Conseil Portuaire.

